



AVIS DE RADIATION

Dossier n° : 06-18-03117

AVIS est par les présentes donné que **M. Fabio Dell'Aquila** (n° de membre : 252460-1), ayant exercé la profession d'avocat dans les districts de Montréal et Laval, a été déclaré coupable le 6 septembre 2018, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec, d'infractions commises à Laval entre le 24 novembre 2016 et le 16 novembre 2017, à savoir :

Chef n° 1 A fait preuve de négligence et a manqué à ses devoirs de compétence, diligence, disponibilité, d'information et de prudence envers son client, dans l'exécution du mandat qu'il lui avait confié d'intenter une action en réclamation de remboursement d'une somme due par une institution financière, entre autres, en négligeant d'intenter ladite action, malgré les demandes pressantes de son client, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 20 du Code de déontologie des avocats;

Chef n° 2 A, à de nombreuses reprises, faussement représenté et fait croire à son client que les procédures avaient, de fait, été intentées, que le dossier était complet et qu'une date de procès avait été fixée, alors qu'aucune procédure n'avait été intentée au nom de son client, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 37 du Code de déontologie des avocats.

Le 5 décembre 2018, le Conseil de discipline imposait à **M. Fabio Dell'Aquila** une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période de trois (3) mois sur chacun des chefs de la plainte, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment.

Ces sanctions imposées par le Conseil de discipline étant exécutoires à l'expiration des délais d'appel, selon l'article 158 du *Code des professions*, **M. Fabio Dell'Aquila** est radié du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec pour une période de **trois (3) mois** à compter du **11 janvier 2019**.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 156 alinéa 5 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 1^{er} février 2019

Lise Tremblay, LL.B., MBA
Directrice générale